Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 63 (1925)
Heft: 35

Artikel: Au tribunal
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-219729

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Après avoir passé en revue les modernismes, ce que l'on appelle communément les néologismes, Georges Rens nous parle des tranchéismes. Au premier abord, ce mot surprend, mais bientôt on saisit que cela permet d'éviter la périphrase : argot des tranchées.

Le troisième volume de la série se présente sous un nom peu banal, qui ne court certes pas les rues : « Euphémie, ou la Biendisance ». C'est un cours de langage français, qui se lit agréablement. On y trouve des renseignements de tous genres, et il nous plait de signaler les pages parlant des archaïsmes et des néologismes, ces deux forces contraires qui maintiennent l'équilibre d'une langue. Le verbe s'accoutumer est en pleine vitalité. Pourquoi donc oublierait-on le substantif, si harmonieux : accoutumance ? Il est décisionnaire, disait-on autrefois de quelqu'un se décidant rapidement à faire telle ou telle chose. Voilà un archaïsme qui ressemble fort à un néologisme. Est-il bien nécessaire d'avoir irréussite à côté de l'insuccès ? En ce domaine, la mesure est chose indispensable.

Nous espérons que les lecteurs du *Conteur* ne nous en voudront pas de les avoir retenus sur ce sujet qui, prétendront quelques-uns sans doute, sort de son cadre, mais, parodiant un mot célèbre, nous dirons : Rien de ce qui est langue ne lui est étranger. L. M.

IL Y A CENT ANS

LA députation chargée par le Conseil d'Etat d'aller complimenter le roi de Sardaigne à son passage à Thonon a été accueillie par LL. MM. avec beaucoup de bienveillance. Le roi, après avoir témoigné qu'il était sensible à l'attention du gouvernement du canton de Vaud, a parlé entre autres du pays, de sa beauté et de la petite mer[1] qui le baigne.

La Municipalité de Thonon, de son côté, a montré à la députation les égards les plus délicats. Non contents de la faire recevoir à son arrivée par deux de ses membres qui l'ont accompagnée à un logement aussi commode qu'agréable, qu'elle lui a fait retenir, elle a poussé l'attention au point que lorsque la députation a voulu payer sa dépense, tout l'avait déjà été.

CHANSON DE MARIE L'EFFEUILLEUSE

Voici Marion l'effeuilleuse
Et vire lon et vire laine,
Qui vous revient toute joyeuse !
En passant l'eau,
J'ai dit adieu à mon hameau
Pour habiter sur vos coteaux !
Et vire lon et vire laine,
J'ai su profiter de l'aubaine !

A la vigne, en quelques semaines,
Et vire lon et vire laine,
J'ai récolté, sans grande peine,
Qui l'aurait cru ?
Avec une pile d'écus,
Un gentil mari par dessus !
Et vire lon et vire laine,
J'ai su profiter de l'aubaine !

Filles d'ici sont fignolettes,
Et vire lon et vire laine,
Et pour mieux faire les damettes
S'en vont chercher
Bien loin ce qu'elles ont tout près :
Travail et bonheur au foyer !
Et vire lon et vire laine,
J'ai su profiter de l'aubaine !

Mon petit cœur est tout en fête,
Et vire lon et vire laine,
De Martin, j'ai fait la conquête,
Tout simplement
Dans ses vignes en effeuillant !
Jeunes filles, voilà comment.
Et vire lon et vire laine,
J'ai su profiter de l'aubaine !

Louise Chatelan-Roulet.

[1] Un Marseillais disait : L'étang de Berne.

AU TRIBUNAL

— Pourquoi avez-vous pris un faux nom lors de votre arrestation ?

— Mon Dieu, ça c'est fait si vite que je n'ai pas eu le temps de me souvenir de mon vrai nom.

* * *

— Vous avez déjà subi trois condamnations.

— Pardon, monsieur le président, deux seulement.

— Non, trois, vous dis-je.

— Mais non, c'est bien deux... Voulez-vous parier ?

* * *

— Monsieur le président, v'là la chose. Figurez-vous que vous êtes à la pinte, vous venez d'avaler trois décilitres de rouge...

— Prévenu, votre comparaison est outrageante !

— Faites excuse... Monsieur le président ne boit peut-être que du blanc ?

DU PRÊT DES LIVRES

LES livres ont toujours été la passion des honnêtes gens, disait le poète polyglotte *Vadius* Ménage. Si nous paraphrasons cette pensée devenue célèbre, nous dirons que les livres ont toujours été le goût favori, la passion raisonnée des hommes paisibles, rangés, d'un esprit correct et systématique. Un bibliophile aime ses volumes d'un amour particulier, d'un amour quelque peu vaniteux, de ce même amour de propriétaire que Gavarni a immortalisé dans cette légende de bourgeois possesseur: *Mon mur ;* un bibliophile dit : *Mes livres* avec la même intonation satisfaite et glorieuse ; il ressent pour eux une tendresse mêlée de crainte, de pudeur, d'effarement bizarre, qui se comprend et s'analyse facilement.

Si, dans les mains du gros propriétaire, le plâtre se fait or, les livres deviennent joyaux dans celles du bibliophile. Il vit au milieu d'eux dans une quiétude sans égale, dans le bonheur intime du droit de possession, dans des ravissements béatifiques et infinis, il passe de longues heures à les contempler, à les aligner, à les soigner, essuyer, épousseter avec une joie enfantine. Il les connait page par page, ligne par ligne. Il les apprécie par des affinités variées de sensations douces et charmantes. Il pense enfin, avec Montaigne, que ces bons et sûrs amis, que ses livres, sont encore la meilleure munition qu'il puisse trouver à cet humain voyage.

L'emprunteur, bibliophage et insouciant, ne calcule rien de tout cela. Il tombe au milieu de ces doctes jouissances comme un renard dans un poulailler. Il est possédé tout à coup d'une fringale de lecture. Il arrive et laisse gravir impudemment ses convoitises sur les rayons où juchent les volumes que son esprit voudrait dévorer. Il implore avec des paroles caressantes, il jure ses grands dieux que l'empunt qu'il fait est un emprunt forcé, il affirme que le livre demandé sera couvert soigneusement, enveloppé, serré sous clef, loin des regards indiscrets et des mains malheureuses. Il invoque l'amitié la plus confraternelle, la sympathie la moins déguisée, et promet de rendre le livre dans la huitaine. — C'est hélas ! la cigale qui quémande à la fourmi. Et la cigale est oublieuse !

La fourmi ne doit pas se laisser séduire, elle doit être calme et inflexible, et répondre sans cesse et toujours par le plus formel refus.

Le bibliophile qui prête un livre se fait injure à lui-même; il travaille à ses peines, à ses insomnies, au châtiment de sa générosité.

Le bibliophile qui prête un volume s'en repent toujours. Ce sont d'abord des craintes vagues, un sentiment curieux d'inquiétude, qui l'obsèdent, un agacement inconscient qui le tracasse. Il sent qu'il lui manque quelque chose, et la place béante laissée par l'absent sur les rayons de sa bibliothèque le fait frémir furtivement.

Il n'y a rien que l'on rende moins fidèlement que les livres, dit sentencieusement un moraliste ancien ; l'on s'en met en possession par la même raison que l'on dérobe volontiers la science des hommes, desquels on ne voudrait pas dérober l'argent. » Un livre prêté est, en effet, à moitié perdu. L'emprunteur le plus honnête s'accoutume à sa vue, il en remet de jour en jour la restitution, et arrive, sans qu'il y songe, à se faire facilement une morale à la Bilboquet : « Ce livre pourrait être à moi... il devrait être à moi.. il est à moi. » Au surplus, on ne se gêne guère avec les livres des autres, on en use sans façon ; ce sont les mains humides, les cendres du cigare, la poudre de l'écritoire, que sais-je ? Tout contribue à maculer les pages virginales.

Il est rare que le bouquin vagabond ne revienne pas légèrement détérioré, comme un écolier qui aurait fait des fredaines. Ce ne sont quelquefois que taches insignifiantes, que feuillets froissés. Mais aussi, plus souvent, le pauvre volume porte des stigmates indélébiles. Sa reliure est meurtrie, ses pages sont déchirées, et ses gardes n'ont su le défendre des plus vilaines atteintes...

Souvenons-nous de cette anecdote gasconne de deux amis couchés dans la même chambre :

— Pierre, dors-tu ? dit l'un à son camarade.

— Pourquoi ? répond ce dernier.

— Parce que, si tu ne dormais pas, je t'emprunterais un louis.

— Alors... je dors.

Adoncques, dormons toujours. Soyons sourds à la voix attendrie et suppliante des emprunteurs. Gardons nos livre en avares, en égoïstes, si l'on veut, quelque pénible que le refus nous soit. Gardons précieusement nos livres, ne les prêtons pas. C'est le plus sûr moyen de conserver la tranquillité intéreure, la paix de conscience, le bonheur sans nuage, l'ivresse paradisiaque de nos voluptés bouquinières.

Robes de bois et femmes de marbre. — Je ne puis résister au plaisir de vous annoncer, Mesdames, que vous porterez l'an prochain de somptueuses toilettes en frêne, en peuplier, en chêne, en marronnier, bref en bois d'arbre ou en bois d'allumette.

Telle est la singulière prophétie que vient de faire le plus sérieusement du monde le respectable docteur Edward E. Slosson, l'un des plus réputés membres de la Société américaine de chimie.

Non seulement cet excellent savant croit aux costumes en bois, mais, descendant jusqu'à la chaussure, il affirme que vos mignons souliers seront également faits d'un composé chimique qui n'est ni le cuir, ni le papier.

Quant aux toilettes en bois, si elles ne présentent pas **à priori** des qualités de souplesse, j'avoue du moins qu'elles prêteront à de multiples combinaisons et que, grâce à elles, la vesture plus que jamais fera la nonne.

La timide jeune fille s'habillera de thuya ou de bois de rose, la brune piquante se réservera le citronnier, cependant que l'ébène sera l'apanage des veuves inconsolables et que le chêne-liège conviendra admirablement aux femmes légères et le cyprès aux neurasthéniques.

Enfin quelle joie n'aurons-nous pas à lire dans les chroniques mondaines de la mode des petites notes de ce genre :

« Remarqué hier à la promenade la belle Mme X... en une ravissante toilette de pitchpin, incrustée d'acajou avec ornements et volants en pierre ponce ! »

Pourvu du moins que si rigidement vêtues, vous ne deveniez pas, Mesdames, aussi insensibles à nos soupirs que statues de marbre ou de bronze ?

T.-L.-R.

LES NOISETTES

La récolte des noisettes s'annonce très abondante surtout dans la partie montagneuse du canton de Fribourg. Elle peut procurer une ressource très appréciable pour quantité de petites gens. Mais il est bien à craindre que l'on procède à cette cueillette beaucoup trop tôt, avant la maturité des fruits.

Cela ne date, paraît-il, pas d'aujourd'hui, car le 12 août 1808, l'Avoyer et le Petit conseil du canton de Fribourg, renouvelant d'anciens règlement, notamment ceux du 19 août 1757 et du 17 août 1794, défendaient à qui que ce soit de cueillir les noisettes avant le 8 septembre, fête de la Nativité de Notre-Dame que l'on surnommait vulgairement Notre-Dame des noisettes. Toute contravention était amendable de cinq francs de Suisse et les parents rendus responsables pour leurs enfants.